

Histoire de la reconstruction de l'église et de l'érection d'une fontaine dans la Commune de Siccieu

Georges Popoff¹

Article extrait de "**La famille de CLAUDE DESCHAMPS de SERMÉRIEU à SICCIEU-ST-JULIEN-CARIZIEU entre 1820 et 1938**" d'après les souvenirs d'Éliane Popoff (épouse Fouchard), Philippe[†], Georges, Denis et Élisabeth Popoff, les arrières petits-enfants de Claude et Joséphine Deschamps

Préface

Notre arrière grand-père Claude Deschamps est né le 13 août 1854 à Collonges, hameau de la Commune de Sermérieu (Isère).

Cultivateur à Sermérieu dans la ferme de ses parents, son service militaire accompli, il épouse à Siccieu-St Julien-Carizieu Louise Joséphine Boissat le 29 juin 1878. Née à Moras le 3 août 1859, d'un père Boissat et d'une mère Cuzin-Rambaud, elle est cultivatrice à Siccieu dans la ferme de ses parents.

Originaire de Sermérieu, berceau de la branche Deschamps de notre famille, rien ne le prédestine à venir s'installer à Siccieu avec son épouse : les terres qu'il a reçues en dot sont situées sur la commune de Sermérieu et Louise Joséphine une somme d'argent en plus de biens mobiliers.

Aucune terre de Siccieu n'entre donc dans le ménage de Claude Deschamps au moment de leur mariage. Et pourtant il s'installe à Siccieu, probablement chez ses beaux-parents dans un premier temps. Puis dans la maison de la Chaberde, au bois de la Croix, qu'il construit vers 1888 ou 1889. Dès lors, leurs vies se confondent avec celle du village ; d'abord comme tailleur de pierre et exploitant d'une carrière à Siccieu au Mas de



Claude et Joséphine
Deschamps en 1907

¹ Correspondance : georges.popoff@orange.fr

Autoédition : Georges Popoff © Georges Popoff 2017 ISBN : 978-2-9559823-1-0 Dépôt légal : juin 2017

St Chef entre 1878 et 1896 et enfin comme fermier, transporteur et négociant de vins à Carizieu.

La carrière située au Mas de St Chef, d'une superficie d'environ 7 000 m², entre dans le giron de la famille Deschamps (précisément de Joséphine Boissat) en 1893.

C'est donc à la fin du XIX^{ème} siècle que Claude Deschamps aura accompli une part importante de son activité dans l'exploitation de la pierre de sa carrière.

Car avec la reconstruction de l'église et l'érection d'une fontaine au quartier des Roches du village, le travail ne manque pas pour un tailleur de pierres.

Le décor est planté et la vie de la commune sera rythmée par les tirs de mine des carrières et les allées et venues des chars à bœufs transportant les pierres. Certes, Siccieu comptait plusieurs carrières en activité; nous n'évoquerons que celle de la famille au sujet de laquelle les souvenirs de notre grand-mère Valentine Deschamps émaillaient notre enfance des conditions de vie de ses parents d'une dureté inimaginable de nos jours. Elle ne manquait jamais de nous rappeler combien sa mère Joséphine peinait à aider les chars dans la côte de Siccieu jusqu'à l'église, alors qu'elle était enceinte et qu'un fils Édouard naîtra le 14 décembre 1893.

Et comment tous les matins des années 1890, notre grand mère quittait la petite maison familiale de la Chaberde pour aller à la carrière apporter la soupe à son père avant d'entrer en classe dans l'école des filles du bas de Siccieu.

C'est dire si l'exploitation de la pierre - et par association la reconstruction de l'église et l'érection de la fontaine des Roches - laissera une trace profonde dans la mémoire familiale.

Il n'entre pas dans mes intentions de dresser l'histoire exhaustive de la nouvelle église; ce serait un travail fastidieux pour lequel trop d'éléments me manquent. Par contre, l'histoire de ces travaux reconstituée d'après les archives apporte un éclairage particulier sur la façon dont le village s'est acquitté de cette tâche en cette fin du XIX^{ème} siècle.

Comparée à la reconstruction de l'église, l'édification d'une fontaine au quartier des Roches se révéla en fait plus complexe à réaliser que prévu, toutes proportions gardées. C'est un peu le paradoxe de cette époque : les difficultés techniques (recherche de sources d'eau en débit suffisant, le transport de l'eau par canalisation sur plusieurs kilomètres pour alimenter la fontaine par gravité, la topographie des lieux) conjuguées à la complexité administrative (financement sur le budget communal et par emprunt ou dotation de l'État, délibérations du Conseil municipal, procédures à respecter pour les appels d'offre, les autorisations, le paiement des travaux, les donations privées), expliquent pourquoi il a semblé plus facile et plus rapide de construire une église qu'une fontaine. Naturellement les difficultés étaient de nature différentes : dans le cas de la construction de l'église, les responsabilités sont clairement établies : au maître d'ouvrage la commune et au maître d'œuvre l'architecte, tandis que pour la fontaine la commune faisait les deux.

Contrairement aux autres fontaines de Siccieu-bas construites de plain-pied, celle du quartier des Roches avait été érigée en contrebas de la route, au croisement des routes de Crémieu et de Carizieu, face à l'école des garçons et la mairie. Pourquoi a-t-il fallu enterrer la fontaine à plusieurs mètres sous le niveau de la route alors qu'en général une fontaine doit avoir un accès le plus pratique possible ? Tout simplement parce que les ingénieurs avaient choisi un écoulement naturel par voie gravitaire, assurance de la simplicité d'un approvisionnement régulier. Avouons que ce n'était guère pratique pour les habitants puisqu'il fallait commencer par descendre une vingtaine de marches pour aller puiser l'eau puis les remonter avec les seaux. Et que dire lors de l'abreuvement des animaux !

Cependant le charme de l'emplacement, un rien bucolique, évoquait le charme d'un amphithéâtre romain peuplé de nymphes ! Ou plus simplement on peut imaginer comment ce lieu servait de retrouvailles des jeunes du village les longues soirées d'été.

Claude Deschamps fut fortement impliqué dans la réalisation technique de la fontaine (notamment la recherche de l'eau et le creusement de l'excavation), ce qui ne préjuge en rien des autres intervenants (ingénieurs d'étude de Lyon, les maçons, le travail harassant des poseurs des canalisations à travers champs). L'histoire ne retiendra peu ou prou leurs noms.

Cette fontaine assura l'alimentation du quartier des Roches jusqu'à l'arrivée de l'eau potable au début des années cinquante. Puis, n'ayant plus sa raison d'être, elle fut délaissée et rapidement envahie d'une végétation luxuriante. Je fus le témoin désabusé de son comblement à partir de 1965, sacrifiée à l'autel de la voiture et à son corolaire, le parking.

Mais à quelque chose malheur est bon, elle a été partiellement préservée des outrages du temps.

Cet article a été rédigé à partir des souvenirs familiaux, des documents recueillis aux Archives départementales de l'Isère et enfin des souvenirs d'habitants de Siccieu. La consultation des archives de la Mairie de Siccieu et notamment des comptes rendus du Conseil municipal m'apporta aussi ce qui manquait : des détails techniques, les montages financiers et surtout la motivation du Conseil municipal pour avancer rapidement sur ces dossiers.

Quelle mine précieuse de renseignements !

Que Monsieur le Maire de Siccieu soit ici remercié de m'avoir ouvert sa porte et encouragé mon étude ainsi que le secrétariat de Mairie de m'avoir facilité l'accès aux archives.

Sans oublier les Siccoyards² qui m'ont apportés de précieuses informations sur l'église ainsi que l'Association Sauvegarde Fontaine et Patrimoine (ASFP).

A tous, j'adresse mes plus vifs remerciements et que ma contribution à l'histoire de Siccieu puisse éclairer le Siccieu de la fin du XIX^{ème} siècle confronté à deux grands projets !

Qu'on n'oublie pas la Commune et ses habitants qui ont, à leur manière, écrit une page de l'histoire du village et introduit la nouvelle église et la fontaine « Guélon-Dubreuil » dans le patrimoine communal.

Georges Popoff
Le 20 juin 2017

Correspondance : georges.popoff@orange.fr

Autoédition : Georges Popoff © Georges Popoff 2017 **ISBN : 978-2-9559823-1-0**

Dépôt légal : juin 2017

² Désignation des habitants de Siccieu au siècle précédent

LES PROJETS DE LA COMMUNE DE SICCIEU

Le Siccieu de la fin du XIX^{ème} siècle est une paisible commune de 541 habitants³ répartis entre 4 villages - Siccieu-haut, Siccieu-bas, St Julien et Carizieu⁴ - comportant 129 maisons, une église et 2 chapelles l'une à St Julien et l'autre à Carizieu. L'ancienne église paroissiale St Jean-Baptiste est devenue bien exiguë pour la population et surtout en très mauvais état : les réparations se succèdent les unes aux autres - la dernière grosse réparation sera pour le clocher en 1852.



Sur la seule photographie de l'église en notre possession⁵, prise probablement entre 1873 et 1890, on aperçoit à droite une partie du presbytère construit entre 1869 et 1873. Vue de loin, l'église n'apparaît pas trop délabrée. Mais son toit en lauze semble bien fatigué.

L'alimentation en eau du quartier des Roches de Siccieu est un sujet de préoccupation récurrent pour la Commune. Maintes fois abordée au Conseil municipal, maintes fois différée pour des motifs à la fois financiers et techniques en raison de l'absence de ressource suffisante en eau potable de qualité à proximité du village.

On en est donc là au début de l'année 1890 lorsque la municipalité prend le problème à bras le corps et décide d'une part de reconstruire l'église dont le délabrement menace la sécurité des fidèles et d'autre part de créer une fontaine publique dans le haut du village pour assurer la sécurité incendie du village du haut ainsi que l'abreuvement des animaux.

Voilà précisément et bien opportunément de quoi apporter du travail à Claude Deschamps qui va se trouver directement ou indirectement impliqué de par son métier de carrier et tailleur de pierre.

Voyons donc comment la Commune a pu gérer ces 2 chantiers.

³ Archives départementales de l'Isère, côte 123 M 516 Recensement de 1896. Site web : <http://www.archives-isere.fr/2369-registres-paroissiaux-et-d-etat-civil-de-l-isere.htm>

⁴ L'orthographe de ce village s'écrit tantôt avec un z, tantôt un s !

⁵ Trouvée sur internet, la photographie a été restaurée par Philippe Popoff

LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SICCIEU

Tout commence dans le courant de l'année 1890, lorsque Monsieur Rey, curé de la paroisse, attire l'attention de la municipalité sur l'état de délabrement de l'église. De grosses réparations sont nécessaires à défaut de la reconstruire. Il se propose même de trouver les fonds nécessaires par donations, subventions ou souscriptions. En attendant et face à l'urgence de la situation, il sollicite une subvention de 2 000 F pour effectuer de grosses réparations. Bien que cela représente un effort important pour le budget communal qui s'élève 7 827,92 F (dépenses de l'année 1889), le Conseil municipal décide dans un premier temps de faire droit à la requête du curé et alloue la somme demandée en sollicitant un emprunt⁶. Mais rapidement elle s'aperçoit que c'est un cautère sur une jambe de bois : les réparations s'avèrent encore plus importantes que prévues et pire, elles n'amélioreraient en rien la sécurité des fidèles.

La municipalité prend alors la seule décision qui s'impose, à savoir la reconstruction de l'église en adaptant sa taille au nombre de fidèles. Coté financement, le clergé (les Révérends Pères Chartreux) est disposé à financer plus de la moitié du projet.

Le Conseil municipal confie à un architecte de Grenoble, M. Puissant, le soin de dresser un plan et de chiffrer plus précisément le coût du projet, avec comme impératif, la réutilisation des pierres provenant de la démolition de la vieille église pour alléger la facture.

Le 28 novembre 1890 une [première] souscription publique est lancée auprès des habitants de la commune⁷ : 11 habitants (sur 129 ménages) répondent affirmativement, récoltant 92,50 F dont 5 F promis par Claude Deschamps : somme dérisoire s'il en est au regard du coût d'une telle reconstruction mais hautement symbolique. Cette somme sera recouvrée en décembre 1895.

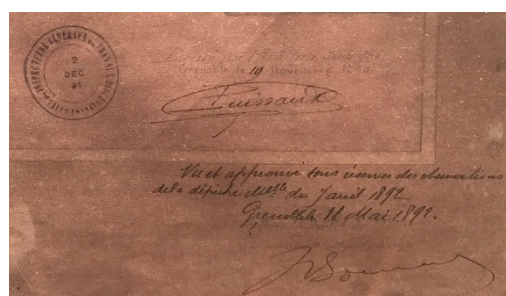
Un document (non daté) retrouvé dans les archives de l'église par M. et Mmes G. et H. habitants de Siccieu, détaille, pour chaque hameau de la commune, la forme des souscriptions volontaires : soit sous forme d'argent, soit des journées de contribution "homme" de travail, soit des mises à disposition d'un cheval, de 2 bœufs ou encore de 2 chevaux ou plus. Les principales familles de Siccieu figurent à divers titres et Claude Deschamps donne 5 F comme il est indiqué ci-dessus. Le total des dons en espèce se montera dans un premier temps à 102 F. Mais en définitive la souscription volontaire des habitants aura rapporté 874,50 F ainsi que le rapporte le Conseil municipal, voire davantage (1200 F).

Le Conseil municipal approuve les plans de la nouvelle église⁸ et le devis initial du projet à 45 000 F, à une restriction près, le cadran de l'horloge devra mesurer 1 mètre 25 cm de diamètre au lieu de 1 m.

⁶ Compte rendu du Conseil municipal de Siccieu du 2 juin 1890

⁷ Archives départementales de l'Isère, cote 2 O 489/9

⁸ Compte rendu du Conseil municipal de Siccieu du 22 février 1891. Il existe à la mairie de Siccieu un exemplaire encadré du plan primitif de l'église approuvé par l'architecte. En très mauvais état par suite de son exposition prolongée à la lumière du jour, il est pratiquement illisible. On devine toutefois que l'orientation de l'église est inversée, le clocher se trouve maintenant disposé côté route et ne comporte pas les 4 tourelles.



Le plan de la nouvelle église tel qu'il fut dressé par l'architecte en mai 1891

On apprend par la même occasion que le budget de la Commune est déjà grevé de dépenses au profit de la caisse des écoles, du remboursement d'un emprunt pour le cimetière et qu'elle va incessamment contracter un emprunt de 6 000 F pour la construction des fontaines. Coté recettes, la Commune peut compter sur la récupération des matériaux de l'ancienne église estimée à 2 000 F, la subvention de 2 000 F accordée précédemment, les dons des habitants s'élevant en tout à 874,50 F et le don des Révérends Pères Chartreux pour 25 000 F, soit un total de 29 874,50 F. Elle sollicite par conséquent une subvention du Ministère des cultes de 15 125,50 F. qui sera accordée ultérieurement.

Le projet est lancé et l'adjudication des marchés a lieu le 6 juin 1892; les entrepreneurs Favier et Deliernaz sont retenus. Les travaux peuvent commencer.

Les délibérations du Conseil municipal concernant l'église se suivent à un rythme quasi mensuel : création d'une commission de 4 membres du Conseil chargé d'assister le Maire, l'Architecte et le Percepteur au cours de l'adjudication des travaux prévue le 6 juin 1892 et de suivre leur exécution⁹, sollicitation d'un emprunt de 2 000 F au Crédit Foncier pour les travaux¹⁰.

Le 11 septembre 1891, M. Ernest-Simon Guélon-Dubreuil qui a joué un rôle très actif dans la reconstruction de l'église et la création de la fontaine décède subitement, laissant inachevé son vœu d'aider la Commune de Siccieu dans ses projets. Sa veuve reprendra le flambeau. Mais pour l'instant c'est de l'âme de son

⁹ Compte rendu du Conseil municipal de Siccieu du 18 février 1892. Cette commission est composée de MM. Vincent Chapuis, Maurice Rojon, Pierre Benoit et Joseph Vieux

¹⁰ *Idem*, le 24 avril 1892

mari qu'elle se préoccupe en offrant 3 500 F à la "fabrique de l'église"¹¹ afin de faire célébrer annuellement et à perpétuité cinquante deux messes basses à 1,5 F à l'intention de son mari Ernest Simon Guélon-Dubreuil, le surplus des intérêts étant laissé à la disposition de la fabrique¹².

Au fur et à mesure que le bâtiment prend forme, il est alors question d'embellissement par rapport au projet initial. Madame Guélon-Dubreuil estime qu'une toiture en tuile prévue à l'origine ne convient pas pour l'architecture de cet édifice et offre 3 300 F pour lui substituer une toiture en ardoise. Ce que le Conseil municipal accepte avec gratitude et autorise la donatrice à y faire apposer une plaque en mémoire de son mari¹³. Il est fort probable qu'à cette occasion ait eu lieu la création des 4 tours au sommet du clocher, évoquant les créneaux du château de Saint-Julien rénové peu avant. Aucune trace n'a été retrouvée de cet embellissement qui fait l'originalité de l'église de Siccieu par rapport à celles des environs.

Les travaux de construction de l'église vont bon train lorsque survient un événement qui aurait pu avoir des conséquences fâcheuses sur le calendrier de fin du chantier : les entrepreneurs Favier et Deliernaz font faillite dans le courant de l'année 1893. Le retard sera limité par la promptitude de l'Administration à prendre un arrêté préfectoral le 11 septembre 1893 autorisant la poursuite des travaux en régie sous la surveillance du Maire de Siccieu et la direction de l'architecte, M. Puissant, nommé directeur de la Régie.

Mais un litige survient lorsque les 11 ouvriers employés par les entrepreneurs Favier et Deliernaz réclament à la Commune le paiement de leurs salaires, une difficulté administrative empêchant en effet les ouvriers d'être payés. Le Conseil municipal se réunit pour examiner cette affaire et demande - entre autre - au Préfet de modifier l'arrêté préfectoral du 11 septembre 1893¹⁴. Les entrepreneurs défailants, trouvant trop élevés le montant des comptes de leurs ouvriers, font opposition tandis que la Commune s'en tient au montant de l'adjudication retenu le 6 juin 1892. Elle refuse donc de payer¹⁵ et se déclare prête à aller en justice, en invoquant la défaillance des entrepreneurs qui, il est vrai, avaient abandonné le chantier de l'église, se déclarant impuissants à le continuer.

L'affaire se règlera à l'amiable en 1895, les entrepreneurs devenus insolvable renonceront à poursuivre la commune devant le Conseil de la Préfecture. Les ouvriers pourront enfin être payés pour leur travail, ce qui représente pour ces 11 employés la somme considérable de 13 529,90 F¹⁶.

Une inscription gravée "R" à gauche de la rosace au dessus du porche et un "F" à droite retient notre attention. La mention République Française est peu fréquente sur un bâtiment réservé au culte, mais rappelle que 10 ans environ avant la loi de 1905 séparant l'église de l'État, la commune de Siccieu avait participé activement à la reconstruction de l'église.

¹¹ La "fabrique d'une église", au sein d'une communauté paroissiale catholique, désigne un ensemble de "décideurs" (clercs et laïcs) nommés pour assurer la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction puis l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse (sources : Wikipédia)

¹² Compte rendu du Conseil municipal de Siccieu du 21 novembre 1892,

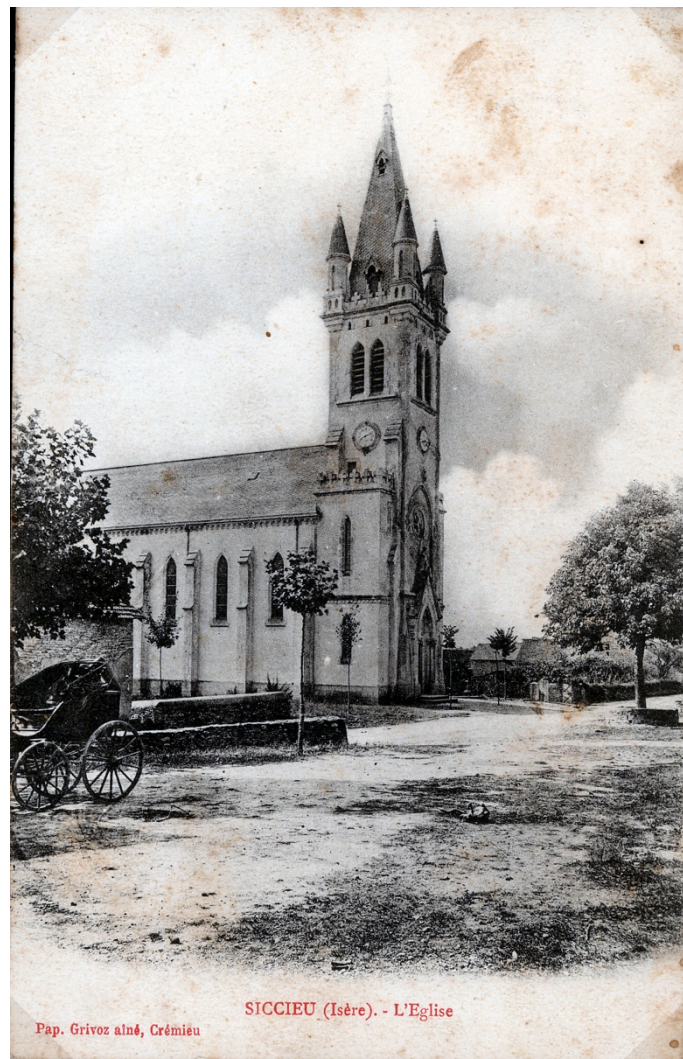
¹³ *Idem*, le 29 mars 1893

¹⁴ *Id.*, le 30 janvier 1894

¹⁵ *Id.*, le 12 août 1894

¹⁶ *Id.*, le 20 janvier 1896

Une autre inscription figure sur le porche de l'église : « Mgr FAVA » - « 1893 » pour célébrer la consécration de l'église par l'Évêque de Grenoble qui n'eut lieu en fait qu'en 1894.



L'église de Siccieu au début du XX^{ème} siècle

Des dépassements de coûts, il y en eut : on apprend ainsi que sur les 10 000 F légués par la bienfaitrice pour les travaux supplémentaires, il reste 4 530 F pour régler la facture des vitraux (3 000 F pour les 6 verrières du chœur commandées à Etienne Buche, maître-verrier à Grenoble et installées en 1893), des travaux de peinture (900 F), l'acquisition du terrain de l'église et d'autres frais divers (630 F)¹⁷.

Un autre litige surgit lorsqu'un serrurier de Grenoble, intervenu directement sur le chantier de l'église à la demande de l'architecte, réclame la somme de 2 000 F. Cette dépense imprévue est contestée par la commune au motif que les 5/6 de cette somme ne figurent pas dans l'adjudication. Suite à une expertise réalisé à sa demande, la commune propose de ne payer que 1 500 F¹⁸, à

¹⁷ Compte rendu du Conseil municipal de Siccieu du 10 juin 1894

¹⁸ *Idem*, 4 avril 1895

charge pour le serrurier, non seulement de l'accepter mais en outre de « *réparer les ferrures déjà cassées à la grande porte d'entrée de l'église* ».

Il y eu d'autres travaux supplémentaires non prévus dans le devis, telle par exemple la fourniture et la pose d'un plancher dans l'église (pour 170 F), de deux cordes pour la sonnerie des cloches (91 F) et de divers travaux du forgeron (27 F)¹⁹. On s'aperçut ensuite qu'un garde-fou n'avait pas été prévu pour assurer la sécurité le long du mur atteignant 3 m de hauteur au sud de l'église. Coût des travaux supplémentaires : 235,50 F²⁰.

Et comme un malheur n'arrive pas seul, l'architecte décède : en conséquence, les travaux de régie n'ayant pas encore été tous réglés par le défunt architecte, la Commune doit en nommer un autre pour approuver les comptes. Ce sera M. Rivoire de Grenoble²¹.

Selon l'inventaire général du patrimoine immobilier, les peintures décoratives ont été réalisées la même année, la sculpture sur pierre et sur staff l'année suivante. La réception provisoire des travaux intervient en 1894, l'année de la consécration de l'église par Mgr Fava.

Restent bien évidemment les mobiliers et objets du culte dont on trouvera une liste exhaustive dans l'Inventaire général du patrimoine culturel²². Parmi cet inventaire, on notera des objets provenant de l'ancienne église - par exemple la cloche fondue au début du XVII^e siècle et portant les Armoiries de la famille Granet et de la famille de La Poype, la statue de la Vierge et l'Enfant en bois polychromée, deux statuts en bois du XIX^e siècle, l'une de la Vierge à l'Enfant et l'autre de Saint Vincent.

D'autres objets ont été commandés pour la circonstance comme la chaire à prêcher offerte par la donatrice et le Maître-autel, les 6 verrières à personnage réalisées par Etienne Buche, peintre-verrier, deux calices, l'un des frères Favier et l'autre des frères Demarquet, tous deux orfèvres, deux statuts en plâtre polychromés du sculpteur Pierre Vermare (le Christ du Sacré-Cœur et Saint-Joseph).

Quant aux coûts des travaux de construction de l'église, le devis initial a été de 45 000 F mais avec les dépassements, le coût total se situe plutôt vers 58 700 F qui se décompose de la manière suivante : 25 000 F pour les Chartreux, 1 200 F de souscription publique, 15 000 F pour l'État, 2 000 F pour la commune et 15 500 F à la charge des familles Guélon-Dubreuil et Chapuis.

Aucun document ne permet de montrer la participation directe de Claude Deschamps dans les travaux de l'église. Même s'il paraît difficile d'imaginer que les entrepreneurs aient pu se passer de ses services, ne serait-ce qu'en sous-traitance pour la fourniture de pierres de sa carrière et la récupération des anciennes pierres de l'église. Mais selon les souvenirs de notre grand-mère, il est certain que son père y avait participé et elle nous avait souvent dit combien le travail de transport des pierres en tombereau avait été dur pour sa mère.

¹⁹ *Id.*, 20 octobre 1895

²⁰ *Idem*, le 16 décembre 1895

²¹ *Id.*, le 3 avril 1896

²² http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/palissy_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_8=REF,REFA&VALUE_8=IA38000233

LA CONSTRUCTION D'UNE FONTAINE DANS SICCIEU-LE-HAUT, UNE OPÉRATION D'UTILITÉ PUBLIQUE.

L'alimentation en eau du Haut de Siccieu a toujours été un problème récurrent, une situation que nous avons connue encore au milieu des années 1950 lorsque notre grand-mère nous envoyait chercher des seaux d'eau à la fontaine près du lavoir. Une fontaine est en effet le seul moyen à la disposition de la population pour l'alimenter en eau potable, encore faut-il disposer de quantité d'eau potable suffisante.

Le 17 août 1890, le Conseil municipal de Siccieu se saisit du dossier de la fontaine du Haut apprenant qu'un administré de St Julien s'apprêtait à capter, à son profit et sans aucune autorisation, l'eau de la source de Long Bœuf située sur un terrain face au Grand Mollard. Un tel détournement d'eau aurait alors eu pour conséquence de priver le village du haut Siccieu d'eau de secours en cas d'incendie. La Commune s'en émeut et après avoir dissuadé le propriétaire de poursuivre son projet vote un crédit de 4 000 F pour capter l'eau vers le village.

L'affaire en reste là, coût total de l'opération oblige. Mais la situation devient de plus en plus préoccupante : le Conseil municipal décide donc de régler définitivement cette affaire en édifiant une fontaine²³.

« M. le Maire expose au Conseil municipal que de toutes les agglomérations de la Commune, la partie haute du village chef-lieu est la seule qui ne possède pas d'eau fluante.

Les habitants n'ont à leur usage qu'un seul point public, fournissant de l'eau d'une {mauvaise²⁴} qualité médiocre et en quantité insuffisante pour les nombreux besoins d'une population agricole.

Ce puits tarit même quelque fois et dans ce cas l'alimentation des ménages et l'abreuvement des bestiaux présentent des difficultés exceptionnelles.

M. le Maire rappelle que cette question de fond préoccupe la municipalité depuis longtemps en 1878 un projet avait même été établi en vue de l'adduction des eaux de la source de Longbœuf, point unique de la Commune où, par suite de l'altitude élevée du village de Siccieu, on puisse prendre de l'eau pour alimenter ce dernier.

Des considérations financières avaient fait ajourner ce projet à l'époque, mais sa réalisation s'impose aujourd'hui, tant par suite de l'urgence toujours croissante du besoin d'eau, que par la nécessité où se trouve la Commune de faire valoir ses droits à la source précitée.

En effet, cette source ayant été captée récemment par un riche particulier de la Commune, la population s'est {s'en est²⁵} émue et la municipalité a obligé ce propriétaire à abandonnerle reste illisible ".

Un crédit de 135 F est ouvert pour le paiement des fournitures et des ouvriers chargés de la recherche des eaux²⁶ :

"Séance tenante, M. le Maire donne connaissance au Conseil des divers comptes présentés par les ouvriers qui ont travaillé à la recherche des eaux en vue de la construction de fontaines à Siccieu le haut. Ces divers comptes s'élèvent savoir :

²³ *Id.*, le 28 novembre 1891

²⁴ Ajouté au crayon

²⁵ *Idem*

²⁶ Compte rendu du Conseil municipal de Siccieu du 18 février 1892

1° Compte de M. Deschamps Claude	142,00 F
2° Compte de M. David Eugène	37,80 F
3° Compte de M. Boissat François	22,80 F
4° Compte de M. Pirodon Antoine	9,60 F
Total :	212,20 F

Tous ces comptes ayant été vérifiés et reconnus exacts, le Conseil les accepte et prie l'administration supérieure de vouloir bien approuver la présente délibération.

Lesdits ouvriers seront payés sur les fonds disponibles de la Commune par à compte à mesure que les fonds seront libres.

Ainsi fait et délibéré à Siccieu les jours mois et an que dessus.

Suivent les signatures de MM. Michut, Rojon, Vieux, Giroud, Chaleyssin, Gaillard, Dumoulin, Benoit et Chaleyssin, Maire."

Las, les finances de la Commune étant insuffisantes, tout cet effort risque d'être vain. Cette situation émeut la veuve de l'ancien commissaire-priseur, M. Ernest Guélon-Dubreuil²⁷, qui décide de faire don de 10 000 F à la Commune pour ériger une fontaine au quartier des Roches.

Voilà donc une occasion inespérée pour la Commune, mais qui s'avéra complexe sur le plan administratif.

Les années 1893 et 1894 seront riches en courrier concernant les fontaines et leur publication m'a semblée intéressante en raison de l'implication de Claude Deschamps dans sa construction :

Le 12 novembre 1893 "M. le Maire appelle l'attention spéciale de l'assemblée sur la nécessité, depuis longtemps constatée et qui se fait de jour en jour plus vivement sentie, de l'établissement de fontaines publiques destinées à distribuer dans divers parties du territoire de la Commune, la quantité d'eau indispensable pour satisfaire aux besoins généraux de leur alimentation; et il énumère les divers avantages de ce projet dont l'exécution réaliserait une amélioration vivement souhaitée par le village de Siccieu le haut et celui de Carisieu, il invite, en terminant, le Conseil municipal à se prononcer en principe, dès à présent, sur cette importante question, ainsi que sur la nature et le chiffre approximatif des ressources qui pourraient être consacrées à la dépense nécessitée par le projet dont il s'agit.

Le Conseil, ouï l'exposé de M. le Maire,

Considérant que le village chef-lieu est le seul qui ne possède pas d'eau fluante, Que les habitants n'ont à leur seul usage qu'un seul puits public situé à 4 ou 5 mètres d'un marais et ne fournissant que de l'eau d'une qualité mauvaise et en quantité insuffisante pour les nombreux besoins d'une population agricole; que ce puits tarit même chaque année, et que, dans ce cas l'alimentation des ménages et l'abreuvement des bestiaux présentent des difficultés exceptionnelles,

Que la partie du village de Carisieu le haut n'a également pas d'eau et qu'il convient aussi de lui en donner,

Que cette question des fontaines préoccupe la municipalité depuis longtemps, que des raisons financières en ont seules fait retarder l'exécution,

²⁷ Ancien commissaire-priseur, tombé amoureux de Siccieu, il décèdera le 11 septembre 1891

Que Mme Dubreuil, à qui le Conseil exprime des remerciements bien sincères pour sa sympathie et ses grandes libéralités envers la Commune, a bien voulu souscrire pour une somme de 10 000 Francs sans imposer aucune condition à la Commune, Qu'il existe au lieu dit Montanay une source appartenant à M. Gippet Claude, Que ce Monsieur, à qui le Conseil vote également des remerciements, en fait don à la Commune,

Que des fouilles faites ont fait constater dans un des mois où la sécheresse s'est fait le plus vivement sentir un minimum moyen de 20 litres à la minute, quantité largement suffisante; et que d'ailleurs cette source n'a jamais tari,

Considérant que les travaux de captage, de conduite et de distribution d'eaux exigent des connaissances spéciales, il importe de faire choix, pour l'étude du projet, d'un ingénieur ayant l'expérience des travaux de cette nature. En conséquence le Conseil désigne MM. Mollard et Dulac ingénieurs à Lyon.

Considérant que les propriétaires des terrains sur lesquels seront pratiquées des fouilles pour la conduite des eaux ne s'y opposent pas ainsi que l'attestent les certificats fournis,

Pour ces motifs décide, en principe, l'établissement de fontaines publiques à Siccieu le haut et à Carisieu au moyen de la dérivation des eaux de la source située à Montanay, autorise M. le Maire à se concerter avec MM. Mollard et Dulac ingénieurs pour procéder aux études préliminaires et à la rédaction de plans et devis des travaux.

Fait à Siccieu les jours mois et an que dessus.

Suivent les signatures de MM. Chaleyssin J. Maire, Giroud, 1^{er} adjoint, Rojon M., Chapuis V., Benoit P., Gippet J., Roux-Levrat B., Randy J., Dumoulin André, Chaleyssin B., Vieux J.,"

Le Conseil municipal approuve les plans et le devis de 15 500 F présentés par les ingénieurs chargés du projet²⁸. Toutefois, il ressort de cette étude que même en tenant compte de la donation de 10 000 F de Madame Guélon-Dubreuil, le projet n'est pas totalement financé. La Commune décide donc d'emprunter 5 500 F à la caisse du Crédit Foncier.

Monsieur Chapuis, membre du Conseil municipal de Siccieu, parent et ami de feu Monsieur Guélon-Dubreuil, écrit au Maire de Siccieu²⁹ une lettre pour faire le point de la situation à la suite du décès prématuré de son ami. S'il confirme la donation de 10 000 F que projette Madame Guélon-Dubreuil pour les fontaines, il ne manque pas de prodiguer au Maire un certain nombre de conseils.

Lettre intéressante dont on trouvera sa transcription intégrale en fin de document³¹ !

Le 10 mai 1894 l'ingénieur subdivisionnaire des Ponts et Chaussées de Bourgoin remet son rapport sur ce projet assorti de quelques réserves sur le coût de certains équipements³⁰. Il est approuvé par sa hiérarchie le 16 mai de la même année. Il y a pourtant un point qui m'interpelle : le rapport précise que "*l'eau destinée à l'alimentation de cette Commune proviendra de sources qui existent dans un mamelon situé au Sud Est du village de Siccieu*" et que les longueurs des canalisations entre la source et Siccieu d'une part et Carizieu d'autre part sont respectivement de 1 835 m et de 800 m. Si la source captée est bien celle à

²⁸ Compte rendu du Conseil municipal de Siccieu du 26 novembre 1893

²⁹ Archives départementales de l'Isère, côte 2 O 489/11: lettre MM. Chapuis-Dubreuil du 7 mars 1894 approuvée par le Conseil municipal le 13 mars 1894

³⁰ Archives départementales de l'Isère, côte 2 O 489/11

proximité du chemin menant à Bénétang, les distances ne semblent pas correspondre.

Bref, tout cela nous éloigne un peu de Claude Deschamps. Mais on y revient !

Le mémoire des travaux de "*terrassement, fouilles faites dans le rocher, pour l'installation d'une fontaine publique*" réalisés par M. Lesbroz, maître maçon, sous la direction des Ingénieurs précités se monte à 7 132,45 F. Claude Deschamps n'apparaît toujours pas puisqu'il s'agit de terrassement, de fouilles, d'érection de murs et de pose des canalisations.

Mais voilà qu'un nouveau grain de sable vient se glisser dans le déroulement des travaux de la fontaine. La Commune doit faire face à une pétition de 45 personnes - ce qui n'est pas rien pour une population recensée en 1896 de 541 personnes - qui réclament une fontaine supplémentaire dans leur quartier. Ce qui amène le Préfet à demander au Maire une délibération en urgence pour connaître la position de la commune.

Après délibération Conseil municipal, leur demande est jugée non fondée³¹. Quant à la lettre d'un conducteur des Ponts et Chaussées estimant que l'étude aurait du prendre en considération une autre source, le conseil charge le Maire de lui faire une réponse circonstanciée sur les inconvénients de cette solution.

Pour éviter un retard préjudiciable à la commune, le Maire souhaite la poursuite des travaux de construction de la fontaine sans attendre l'approbation préfectorale pour le legs Guélon-Dubreuil. Le Conseil prend une délibération en ce sens ce jour-là³².

Les années 1894 et 1895 seront fertiles entre les délibérations du Conseil municipal et les courriers officiels, tantôt à propos des travaux de l'église et tantôt à propos des travaux des fontaines.

Lors de la même séance du Conseil municipal, sont approuvés divers traités³³ avec les entrepreneurs des travaux des fontaines. Celui relatif à Claude Deschamps en fait partie :

" Même séance [du 12 août 1894]. M. le Maire soumet au Conseil un traité en vertu duquel M. Deschamps Claude, carrier à Siccieu, s'engage envers la Commune à exécuter divers travaux pour la recherche et le captage des eaux destinées à être conduites à Siccieu et à Carisieu.

Considérant qu'il convient autant que possible d'occuper les gens de la localité à leur fournir du travail, qu'il y a économie à sectionner les travaux pour les confier aux spécialistes,

Que le travail confié à M. Deschamps était plutôt un travail d'étude préalable pour être fixé sur la quantité d'eau que pourraient fournir les deux sources³⁴,

Que personne autre que M. Deschamps carrier à Siccieu n'était plus apte pour ledit travail,

Pour ces raisons,

Le Conseil approuve ledit traité."

Par une nouvelle délibération³⁵, le traité entre la Commune et M. Claude Deschamps est approuvé :

³¹ Délibération du Conseil municipal de Siccieu du 22 avril 1894

³² *Idem*, le 3 juin 1894

³³ Ce sont en fait des contrats ou des devis

³⁴ On mentionne ici 2 sources alors que le rapport de l'ingénieur reste vague et mentionne "des sources"

³⁵ Délibération du Conseil municipal de Siccieu du 21 mars 1895

"M. le Maire soumet au Conseil un traité intervenu entre le Maire et le sieur Deschamps Claude en vertu duquel ce dernier s'engage à exécuter différents travaux :

1° Terrassements pour rechercher des eaux,

2° Fouilles dans le rocher pour l'établissement de la conduite sur route, le tout s'élevant à une somme d'environ 500 F,

Le Conseil,

Considérant qu'il convenait d'occuper autant que possible les gens de la localité et de leur fournir du travail, qu'il y avait intérêt à sectionner les travaux pour les confier à des gens compétents,

Que M. Deschamps possédait toutes les aptitudes nécessaires à l'exécution de ce travail dont le montant s'élève à une somme d'environ 500 F, qui seront payées avec les 15 5000 F prévus pour l'établissement de fontaines à Siccieu.

Le Conseil approuve ledit traité et prie l'administration supérieure de bien vouloir également le ratifier."

Si les travaux de la fontaine s'achèvent, des difficultés administratives imprévues surgissent et donneront l'occasion pour la commune de faire le point et de délibérer³⁶ sur la donation complémentaire de 1 500 F faite par M. Chapuis, ami du défunt mais aussi Conseiller municipal, au nom de M. Guélon-Dubreuil. Il m'a semblé utile de reproduire en fin de texte et dans son intégralité cette délibération concernant la fontaineⁱⁱ.

Les travaux réalisés par Claude Deschamps sont achevés en 1895 et il a reçu le 13 août 1895 le solde soit 482 F comme en témoigne un certificat de paiement.

Las ! Les difficultés administratives continuent : le Trésorier général de l'Isère s'oppose au paiement au motif que la délibération du Conseil municipal du 12 février 1899 n'est pas claire sur la portée de ce paiement³⁷. Porte t'elle sur les 482 F restant dus ou la totalité des frais soit 1 182 F ? L'examen du compte rendu des débats est pourtant clair : M. Deschamps a bien fini les travaux et la délibération porte sur le solde à percevoir. Mais voilà, il manque le procès-verbal de réception des travaux alors que le Maire atteste que les ingénieurs des Ponts ont bien constaté leur achèvement. Ah, la bureaucratie quand tu nous tiens !

Le Sous-Préfet s'en mêle et réclame le procès-verbal de réception des travaux ainsi qu'une nouvelle délibération de la commune. Le Maire répond le 23 mai qu'il a fourni au Préfet toutes les explications possibles sur ce paiement et lui renvoie la délibération du 12 février 1899. Peine perdue, cela ne suffit pas et le Maire doit donc s'exécuter en prenant une nouvelle délibération³⁸ au vu du procès-verbal de réception dressé le 4 juin 1899.

L'épisode administratif de la construction des fontaines s'achève donc en 1899 avec la légalisation du règlement de Claude Deschamps pour son travail, soit 4 ans après la fin des travaux !

Au final, la construction des 2 fontaines aura coûté 17 000 F dont 11 500 F de dons et 5 500 F d'emprunt communal.

³⁶ *idem*, le 23 août 1895

³⁷ Archives départementales de l'Isère, côte 2 O 489/11: lettre de la Trésorerie du 13 mars 1899

³⁸ Délibération du Conseil municipal de Siccieu du 18 juin 1899

Épilogue

L'adduction d'eau potable ayant été réalisé au début des années 1950, l'usage d'une fontaine publique devient inutile. Jusque dans les années soixante, certains habitants continuaient à puiser de l'eau dans la fontaine, mais cette commodité s'éteignit avec les « anciens ». Son avenir était compté.

En 1965, devant l'inutilité de la fontaine qui occupe une place centrale dans le village, juste en face de la mairie, son comblement est envisagé. Le texte exact de la délibération du Conseil municipal du 22 octobre 1965 précise : « *M. le Maire rend compte au Conseil des travaux exécutés à ce jour, aux bâtiments scolaires et fait connaître que le montant des travaux n'atteint pas le devis prévu ; il propose alors divers travaux supplémentaires.*

Le Conseil, considérant qu'il faudrait employer les crédits dans les meilleures conditions possibles, envisage la réfection de la toiture de l'ancienne école des filles, et le cas échéant, le remblaiement de la fontaine de la place, si ce travail n'est pas trop onéreux ».

Faisant fi de la délibération du Conseil municipal du 23 août 1895 stipulant : *"Le Conseil décide en outre à l'unanimité des membres présents que la fontaine ne pourra jamais être changée de place et qu'on ne pourra jamais détourner les eaux par des travaux qui pourraient être faits à leur source et sur leur parcours."*, la Commune signe en 1965 son arrêt de mort : la fontaine sera comblée.

Mais il est vrai que les termes de la délibération sont respectés *sensu stricto*, le comblement ou plutôt l'enterrement ne signifie pas changement de place ni détournement des eaux !

En attendant la fontaine disparaît lentement sous la végétation puis sous les gravats de comblement.

Place au parking !

Avant sa renaissance en 2016-2017.

Place au patrimoine de la Commune !

Au cours de la dernière décennie du XIX^{ème} siècle et plus précisément entre 1890 et 1895, la Commune de Siccieu-St Julien et Carizieu (Isère) a dû faire face de manière concomitante à 2 défis pour lesquels elle n'avait ni la préparation, ni les moyens financiers pour une population de 541 habitants : la reconstruction de l'église et la création d'une fontaine dans le haut du village avec son corolaire la recherche d'eau potable.

Dans les deux cas, elle n'a pas eu la moindre once d'hésitation en prenant ses responsabilités.

Rendons grâce aux membres du Conseil municipal qui se sont succédés au cours de cette décennie : MM. Pierre Benoit, Antoine Brezin, M. Brissaud, Benoit Chaleyssin, Vincent Chapuis, André Dumoulin, Joseph Gaillard, Jules Gippet, Louis Giroud, Joseph Michut, Jean Randy, Maurice Rojon, Benoit Roux-Levrat, Joseph Vieux, ainsi qu'à son Maire, Joseph Chaleyssin, d'avoir aussi su gérer ces dossiers avec célérité et efficacité.

Et d'avoir aussi modelé le paysage du Siccieu du XX^{ème} siècle avec sa belle et imposante église et esquissé le paysage du début du XXI^{ème} siècle avec la renaissance prochaine de la fontaine Guélon-Dubreuil.



La fontaine en 1966

**1 LETTRE EN DATE DU 7 MARS 1894 DE MONSIEUR CHAPUIS À MONSIEUR LE
MAIRE DE SICCIEU, À PROPOS DES FONTAINES ET DE LA DONATION DE MADAME
GUÉLON-DUBREUIL**

Transcription faite par Georges Popoff

*Menton, le sept mars mil huit cent quatre vingt quatorze
Monsieur le Maire,*

Je transcris sur timbre ma lettre du 30 janvier dernier qui fera double emploi avec celle-ci. Pour répondre plus complètement à votre lettre que je ne l'ai fait, je crois devoir vous dire, qu'il est indispensable pour l'établissement des eaux dans la Commune que tout se fasse régulièrement et sans nous.

Il est utile que ma personnalité n'y paraisse pas. La Commune a des droits spéciaux que je n'ai pas, et une autre autorité que la mienne.

Dès lors je dois me borner à vous donner la souscription de Madame Dubreuil.

Vous savez que M. Dubreuil mon parent et mon ami avait une grande affection pour votre Commune où il aimait beaucoup à venir, et où il aurait peut être recherché un moyen d'installation.

Une mort prématurée et subite l'a enlevé. Sa veuve en tenant compte de ce sentiment a voulu en donner le témoignage à votre Commune. Ainsi elle a crée au profit de la Paroisse une fondation de 105 Francs de rente 3% qui a couté trois mille cinq cents francs Elle a donné dix mille Francs pour l'église, qui ont été l'objet de travaux et ornements spéciaux dont une partie est déjà payée. Et enfin elle veut consacrer encore une somme de dix mille Francs à l'adduction d'eau potable qui est de première nécessité dans la Commune. Nous avons fait étudier par les Ingénieurs MM. Mollard et Dulac, un projet d'établissement de ses eaux pour desservir Siccieu chef lieu de la Commune et le hameau de Carizieu qui en dépend. Le projet a été soumis au Conseil municipal et approuvé par lui. Et pour contribuer à son exécution il a voté un emprunt de 8 000 Francs. D'après les prévisions l'installation définitive de cette entreprise ne doit pas couter plus de 14 000 Francs. Avec beaucoup des soins on pourrait arriver à un chiffre inférieur. Mais la prudence commande de réaliser cette somme de 14 000 F sauf à la Commune à bénéficier de toutes les économies qu'on pourrait faire. Pour atteindre ce programme il faut faire passer acte authentique de la cession volontaire des eaux faites par les Frères Gippet, sauf à les indemniser du dommage que pourront leur occasionner les fouilles et de la construction de la citerne ou réservoir. Ce sont de bien braves gens qui méritent la gratitude de la Commune. Il faut agir de même pour Monsieur Raynaud. La section de Carizieu devra fournir soit en souscription de travaux, soit en souscription d'argent de quoi faire la tranchée de la canalisation et le remblaiement de celle-ci après que la Commune y aura placé les tuyaux de conduite. Siccieu devra faire tous ses efforts pour arriver à un bon résultat économique. En un mot, les habitants doivent comprendre qu'ils agissent dans un intérêt commun. Pour atteindre ce but la Commune devra être autorisée à contracter son emprunt voté. Elle devra le réaliser aussitôt l'autorisation obtenue jusqu'à concurrence de 4 000 F. Pour l'exécution des plans de cette entreprise, je m'engage au nom de Mme Dubreuil et en me portant fort pour elle à verser la somme de 10 000 F savoir (dix mille Francs) (4 000 F) quatre mille Francs aussitôt que l'autorité supérieure aura approuvé les plans de M. Mollard et autorisé la Commune à contracter son emprunt et à le réaliser jusqu'à concurrence de 4 000 F, et le surplus au fur et à mesure de l'avancement des travaux et de l'approvisionnement. Les eaux devront être conduites aussi près que possible

de l'Église de Siccieu, le coût des fontaines sera au moins de 800 F et ne pourra pas être dépassé sans l'autorisation du Conseil, les plans de ces fontaines devront m'être communiqués et recevoir mon approbation. Il convient d'honorer la mémoire des bienfaiteurs d'une population si je désire avoir voix délibérative dans l'érection de ce petit monument c'est que je ferai faire le buste en marbre ou en bronze de M. Dubreuil, ce buste sera à mes frais, nous donnerons à la digne veuve de cet homme un témoignage de reconnaissance pour sa libéralité. Les conditions n'ont rien d'absolu et je les modifierai d'accord avec vous quant il s'agira de l'Intérêt commun et d'assurer l'exécution de cette utile entreprise. Il faut renoncer aller chercher les eaux ailleurs, toutes les coûteuses recherches faites on démontré qu'on dépenserait de l'argent en pure perte et la souscription de Mme Dubreuil à peine de nullité ne pourra être utilisée des plans de MM. Mollard et Dulac. Signé V. Chapuis et à côté : j'approuve (probablement de la main de Mme Dubreuil)

**iiii REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SICCIEU-ST-JULIEN-CARISIEU**

Transcription faite par Georges Popoff

SESSION D'AOÛT

"L'an mil huit cent quatre vingt quinze et le vingt trois du mois d'août à dix heures du matin le Conseil municipal de la Commune de Siccieu-St-Julien-Carisieu s'est réunie au lieu habituel de ses séances pour la session ordinaire d'Août, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : M.M. Chaleyssin maire, Gippet, Giroud, Roux-Levrat, Dumoulin, Randy, Vieux, Gaillard, et Chaleyssin Benoit, Conseillers municipaux.

M. Chapuis absent s'est fait excuser et ses excuses ont été agréées :

M. le Président donne lecture d'une lettre provenant de M. Chapuis ayant trait à une souscription de 1 500 F que le généreux donateur a bien voulu faire en faveur de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vu la lettre de M. le Préfet de l'Isère en date du 27 juillet 1893,

Considérant que la souscription de M. Chapuis mentionnée dans la délibération du Conseil du 2 juin ne contient aucune stipulation, qui lui soit personnelle et un intérêt à son profit, qu'il se borne à indiquer l'emploi de la somme qu'il consent à payer,

Que la distinction qui est faite n'a pour but que de désigner les travaux indispensables à exécuter pour les distinguer de ceux qui ont été faits et qui doivent absorber la ressource que possède la Commune consistant dans les 10 000 F de la souscription de Mme Dubreuil et dans les 5 500 F de son emprunt,

Considérant que les travaux exécutés conformément aux plans approuvés jusqu'au point d'arrivée des eaux devant la Mairie s'élèvent à une somme qu'absorbera selon toutes probabilités les ressources ci-dessus relatées de la Commune et que la souscription de M. Chapuis est indispensable pour achever l'exécution du plan d'adduction,

Que le point d'arrivée des eaux est à une profondeur d'environ trois mètres en contre bas du sol de la voie publique.

Que les fouilles ont été faites dans les roches. Que l'excavation des 2 côtés est à pic.

Que celui du nord est à une hauteur de plus de cinq mètres.

Qu'il est indispensable de le revêtir d'une maçonnerie pour éviter les éboulements qui pourraient menacer la vie des habitants et que pour ne pas élever le mur de revêtement à une trop grande hauteur, il convient d'écarter le rocher à sa partie supérieure,
Considérant qu'il est indispensable de faire des rampes en pente douce pour parvenir à la fontaine ainsi qu'un escalier qui ont été reconnus nécessaires,
Considérant d'une part que la souscription de M. Chapuis n'a pas besoin de revêtir la forme d'un acte authentique,
Que cette formalité n'est plus nécessaire dans cette circonstance qu'elle ne l'a été pour la souscription de Mme Dubreuil,
Que M. Chapuis, seul aurait intérêt à l'exiger pour sa sécurité personnelle,
Que les frais qu'il entraînerait s'élèveraient à plus de 250 F,
Que M. Chapuis n'entend nullement supporter et que la Commune veut en faire l'économie,
Que cette souscription de M. Chapuis est un simple don manuel comme celles qui sont faites par les simples particuliers et la Commune pour les entreprises d'utilité publique.
Que le bassin des fontaines, soit à Siccieu soit à Carisieu, sont à pied d'œuvre et prêts à être mis en place,
Qu'aujourd'hui il est reconnu que l'abaissement de la route ne sera pas nécessaire, qu'il présenterait des inconvénients, qu'il y a lieu d'y renoncer et que ce serait le seul plan des travaux imprévus,
Décide à l'unanimité des membres présents :
1° Qu'il n'y a pas lieu de dresser acte authentique de la souscription de M. Chapuis, qui est refusé par lui et qui n'entre pas dans les vues du Conseil, Que le bassin de la fontaine et la colonne sur laquelle l'eau doit fluer seront exécutés tels qu'ils ont été commandés par [mot illisible] ou de la Commune,
Qu'il en sera ainsi pour le mur du revêtement, les rampes d'escaliers d'accès et l'escalier pour arriver à la fontaine ainsi que de la barrière, tous ces travaux étant nécessités pour la sécurité publique.
En ce qui concerne le nom donné à la fontaine et le buste à placer au dessus de la colonne des eaux,
Considérant qu'il a toujours été dans la pensée du Conseil municipal de donner à la bienfaitrice de la Commune un témoignage de gratitude,
Que M. Chapuis n'a jamais rien imposé et qu'il n'a jamais entendu donner à la souscription pareille condition et que s'il en a parlé dans sa lettre de souscription ce n'est que pour mémoire et qu'il laisse le Conseil municipal libre de décider à cet égard ce qu'il jugera convenable,
Qu'en ce qui concerne le buste de M. Guélon-Dubreuil à poser sur la colonne, c'est un travail dont il entend seul supporter la dépense, mais qu'en présence de la lettre de M. le Préfet, il déclare y renoncer et ne plus vouloir y donner suite. Il entend établir ce témoignage de gratitude dans sa propriété.
En ce qui concerne le paiement par M. Chapuis de la souscription directement aux fournisseurs et entrepreneurs des travaux qui restent à faire,
Que cette condition de sa part n'a rien que de très légitime et très raisonnable,
Qu'en effet si le prix de ces travaux doit dépasser 1 500 F, l'excédant doit rester à sa charge; qu'il a donc intérêt à contrôler les travaux pour bien distinguer ceux qu'il entend payer de ceux qui doivent l'être par la Commune,
Et que d'autre part, comme la Commune doit profiter de l'économie, il est nécessaire qu'il y ait un contrôle contradictoire entre l'administration de la Commune et M. Chapuis,

Et lorsque les travaux seront achevés et payés, les comptes seront rendus au Conseil municipal et le règlement final aura lieu par la remise que fera M. Chapuis au Conseil municipal des pièces justificatives des paiements,
Et par un règlement des comptes qui interviendra entre lui et la Commune,
Que le versement anticipé entre les mains du Trésorier de la Commune ne peut plus se faire à raison de la nature de l'engagement de M. Chapuis, la Commune ayant d'ailleurs une complète confiance dans la fidélité de son engagement,
Le Conseil à l'unanimité des voix donne pouvoir au Maire pour s'entendre avec M. Chapuis pour l'acceptation de son engagement et pour poursuivre l'achèvement des travaux avec la plus grande activité.
Le Conseil décide en outre à l'unanimité des membres présents que la fontaine ne pourra jamais être changée de place et qu'on ne pourra jamais détourner les eaux par des travaux qui pourraient être faits à leur source et sur leur parcours.
Il renonce d'une manière absolue à toute tentative de rechercher l'eau sur le plateau de Longbœuf et notamment sur la propriété de M. Chapuis. [souligné par l'auteur]
Autorise le Maire à en donner confirmation à M. Chapuis.
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus les membres présents ont signé au registre.

Suivent les signatures de M.M. Chaleyssin Maire de Siccieu, Gippet, Giroud, Roux-Levrat, Dumoulin, Randy, Vieux, Gaillard, et Chaleyssin Benoit,"

Autoédition : Georges Popoff

© Georges Popoff 2017

ISBN : 978-2-9559823-1-0

